



**Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée**

2114 - Actions décentralisées

**Programme d'échanges 2011 en matière
sociale avec la Silésie (Pologne) - Subvention
à l'Association "Social sans frontières"**

Rapport n° CP/2011/167

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'attribution d'une subvention en faveur du projet d'échanges en matière sociale porté par l'association 'Social sans frontières' avec la Silésie (Pologne).

Dans le cadre du volet social du partenariat Bas-Rhin – Silésie, l'association strasbourgeoise « Social sans frontières » mène depuis 2006, avec le soutien du Conseil Général, une coopération avec plusieurs partenaires silésiens : instituts de formation GWSP à Myslowice et KPSS à Chorzów, Centre régional des politiques sociales, établissements médico-sociaux silésiens.

En 2011, l'association souhaite poursuivre cette coopération autour de quatre volets :

1. la formation du personnel du Centre régional des politiques sociales (ROPS) de Silésie, sur 2 ans, avec le concours de crédits FSE mobilisés par le ROPS,
2. la formation universitaire en management social et en gérontologie (en partenariat avec l'Université de Strasbourg et l'ESTES),
3. un échange d'expériences sur le vieillissement des bénéficiaires de l'aide sociale,
4. l'animation de son réseau européen de directeurs d'établissements médico-sociaux par le biais de son site internet et d'un concours.

Pour mener à bien ce projet, l'association « Social sans frontières » sollicite une subvention de 14 160 € pour un budget total de 21 420 €.

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, lors de sa réunion du 14 février 2011, pour un montant de 8 500 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24550	65-6574-041	30 000,00 €	30 000,00 €	8 500,00 €

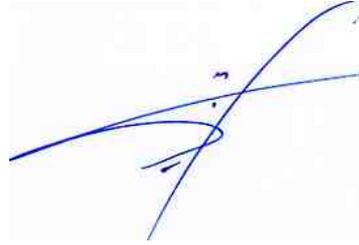
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 8 500 € (huit mille

cinq cent euros) à l'association "Social sans frontières" pour son projet d'échanges en matière sociale avec des partenaires silésiens.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL